

SERVICE PUBLIC

D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

RPQS 2024

Rapport relatif au Prix et à la Qualité de Service Public de l'Eau



SOMMAIRE

1_ Caractéristiques techniques du Service	p5à9
1.1 _ Organisation administrative du service	p 5 p 6
1.4 _ Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	
1.5 _ Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	
1.6 _ Volumes produits	p 7
1.7 _ Bilan des ressources	
1.9 _ Nombres d'abonnements	
1.10 _ Volumes produits	
2_ Tarification et recettes du service public d'eau potable	p 10 à 12
2.1 _ Fixation des tarifs en vigueur	p 10 p 11 p 11
2.3 _ Recettes d'exploitation	p 12
3_ Indicateurs de performance d'eau potable	p 13 à 16
3.1 _ Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)	p 13 p 13-14 p 15
3.4 _ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	p 15
3.7 _ Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3)	p 15 p 16
3.9 _ Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le servirespect de ce délai (P 152.1)	p 16
3.11 _ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)	p 16

4_ Financement des investissements
4.1 _ Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux
2 Branchements en plomb ## 17 4.2 Branchements en plomb ## 17 4.3 État de la dette ## p 17 4.4 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ## p 17 4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ## p 17 4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice ## p 17
5_ Actions de solidarité et de coopéartion décentralisée dans le domaine de l'eau p 18
5.1 _ Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale des familles)
6_ Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement p 19

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D 101.0: estimation du nombre d'habitants desservis

D 102.0: prix TTC du service au m³ pour 120 m³

D 151.1 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de perfomance

P101.1: taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P 102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

P 103.2: indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P 104.3: rendement du réseau de distribution

P 105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P 106.3: indice linéaire de pertes en réseau

P 107.2: taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P 108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P 109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P 151.1: taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P 152.1: taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P 153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

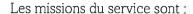
P 154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P 155.1: taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

L'EPCI ou la collectivité territoriale regroupe les communes de CHARCHILLA et MAISOD. Ces communes ont transféré leur compétence eau potable. Le service d'eau potable regroupe donc deux communes.





1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie. Le suivi technique est assuré par le vice-président du SIEA. Les deux employés communaux de CHARCHILLA, MAISOD et un employé à temps partiel interviennent sur l'ensemble des réseaux d'eau. Le nombre d'agents de la régie directe est de trois personnes, représentant ½ poste équivalent temps plein.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâche	es est la suivante :	Société XXX	Collectivité	
	application du règlement du service		SIE	
Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	Entreprises extérieures + SIF		
	relève des compteurs	Entreprises exte	érieures + SIE	
	accueil des usagers		SIE	
Gestion des abonnés	facturation		SIE	
	traitement des doléances client		SIE	
Mise en service	des branchements		SIE	
	de l'ensemble des ouvrages		SIE	
	de la voirie liée aux ouvrages		SIE	
	des branchements		SIE	
	des canalisations		SIE	
	des clôtures		SIE	
Entretien	des compteurs		SIE	
	des équipements électromécaniques	Entreprises ext	érieures + SIE	
	des forages		Sans objet	
	des ouvrages de traitement		SIE	
	du génie civil	Entreprises extérieures +		
	des plantations		SIE	
	de la voirie liée aux ouvrages	Entreprises ext	érieures + SIE	
	de l'ensemble des ouvrages	Entreprises extérieures + S		
	des branchements	Entreprises extérieures + S		
	des canalisations	Entreprises extérieures + :		
	des captages	Entreprises extérieures + S		
	des clôtures	Entreprises extérieures + S		
	des compteurs	Entreprises extérieures +		
	des équipements électromécaniques	Entreprises extérieures +		
Renouvellement	des forages	Sans objet		
	des ouvrages de traitement	Entreprises ext	érieures + SIE	
	du génie civil	Entreprises extérieures +		
	des branchements plomb	Entreprises extérieures + S		
	des portails	Entreprises extérieures + S		
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	Entreprises extérieures + S		
	des installations électriques et informatiques	Entreprises extérieures + S		
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	Entreprises extérieures + 5		
	des vannes et accessoires hydrauliques	Entreprises ext	érieures + SIE	
Department	entretien des points de distribution publics		SIE	
Prestations particulière	traitement des boues			

1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 618 habitants (622 au 31/12/2024).

1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Point de prélèvement :

Ouvrage	Débit	Prélèvement	Prélèvement	Variation
	nominal	2023	2024	en %
	[m³/h]	[m³]	[m³]	en 70
CRENANS captages		27 570	23 969	-13,06 %
MAFFAY captage MAISOD		15 460	22 805	47,51 %
Total		43 030	46774	8,70 %

Si variations importantes entre 2022 et 2023, éléments explicatifs :

1.6) Volumes produits

1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal	Production	Production	Variation
	[m³/h]	2023 [m³]	2024 [m³]	en %
CRENANS		27 570	23 969	-13,06 %
MAFFAY Maisod		15 460	22 805	47,51 %
Total		43 030	46 774	8,70 %

Si variations importantes entre 2022 et 2023, éléments explicatifs :

En raison de la période de sècheresse (intensité et durée), nous avons fonctionné au maximum sur notre ressource, évitant le pompage dans la nappe phréatique de l'Ain (SPEREV).

1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en	Importé en	Variation
	2023 [m³]	2024 [m³]	en %
Syndicat d'eau de Vouglans	238	14	-99,94 %
Commune de MOIRANS	2 237	2314	3,04 %
Total	2 475	2 328	-5,93 %

1.6.3) Exportations

	Exportés en	Exportés en	Variation
	2023[m³]	2024 [m³]	
Commune de CRENANS	260	650	150 %

1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)			Eau traité	e (produite &	achetée)
	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
			en %			en %
Ressources propres	43 030	46 384	%	43 030	46 774	7,8 %
Importations				2 475	2 328	-5,93 %
TOTAL				45 505	49 102	%

1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien	Sens	Usage	Cocontractan	Caractéristiques	Date	Durée
contractuel			t		d'effet	[an]
Interconnexion	Import	Permanent	Syndicat	m³		
			Vouglans			
Interconnexion	Import	Permanent	Commune de	m³		
			MOIRANS			
Interconnexion	Export	Secours	Crenans	m³	(50 m³/j	
	=				Maxi)	

1.9) Nombre d'abonnements

Abonnements	2023	2024	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques	428	427	-0,002 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	
Nombre total d'abonnement	428	427	-0,002 %

1.9.1) Répartition des abonnés par commune

Commune de CHARCHILLA	179
Commune de MAISOD	248
Total des abonnés	427

1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2023	2024	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés			
- dont abonnés domestiques	40 901	41 399	1.22 %
- dont abonnés non domestiques	0	0	
Volumes exportés à la commune de Crenans	260	650	150 %
Total des volumes vendus	41 166	42 049	%

т _				1 _	1 1	_1	. 1	4 6
12	nemode	retenile	nair	10	Calcil	MAG	MALILAN	ACT -
படி	periode	iculiuc	pour	IC.	Carcui	uco	volumes	COL

X	l'année civile
	la période de relève.

1.10.1) Linéaire du réseau de desserte

	2023	2024	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	18,940	18.940	0 %



2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération en Décembre 2023 pour application sur l'année 2024).

Les frais d'accès au service sont de 0 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...):

Prestations:	Montant facturé (HT)
Echange compteur en cas de détérioration dû à l'abonné	96,00 €
Coupure ou rétablissement eau sur demande de l'abonné	35,00 €
Vérification du fonctionnement du branchement	35,00 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes	s con	cernés.		
Le service est-il assujetti à la TVA ?		Oui	X	Non
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à c	adap	ter selon le	cas)	
Le prix du service comprend :				
☑ Une partie fixe ou abonnement (faculta	itive)			
☑Une partie proportionnelle à la consom	matic	n d'eau pot	able (obligatoire)
Les abonnements sont payables d'avance :				
	×	l seme		ement ent
Les volumes sont relevés :				
	×	_	striell elleme	ement ent

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2008 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Redevance pour pollution domestique (€/m³)	0,28€	0.43 €

2.2.2) Évolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (Abonnement ordinaire)	Sans objet	Sans objet	
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	Sans objet	Sans objet	
Part de la	Part fixe [€ HT/an] (Abonnement ordinaire)	50,00 €	51.00 €	2 %
collectivité	Part proportionnelle [€ HT/m³]	1,28 €	1.30 €	1.563 %
	Préservation de la ressource	0,0466€	0.00 €	%
	Redevance pour pollution domestique	0.29€	0.00 €	%
Redevances et	Performance des réseaux AEP (A.G)	0.00 €	0.01 €	%
taxes	Prélèvement sur la ressource (A.G)	0.00 €	0.075 €	%
	Consommation d'eau potable (A.G)	0.00 €	0.43 €	%
	TVA	0	0	0

Joindre une présentation de facture de 120 m³ pour chaque année (2023 et 2024).

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} jan 2023 en €/m³	1 ^{er} jan 2024 en €/m³	Variation en %
Collectivité part proportionnelle Collectivité abonnement	150,00€ 48,00€	153,60 € 50,00 €	1,024 % 4.16 %
Autre collectivité Redevance prélèvement	5,59€	5,59 €	0 %
Redevance pour pollution domestique TVA	33,60€ 0	34,80 € 0 €	1,03 %
Total	237,19 €	243,99 €	1,02%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2.03 €/m³

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable			
aux abonnés			
dont vente d'eau domestique	95 601.89 €	98 640.67 €	2.878 %
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés	3 360.61 €	3 065.10 €	- 8.793 %
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	98 962.50 €	101 705.77 €	2.772 %

2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable	Non co	ncerné	
aux abonnés			
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
TOTAL			



3) Indicateurs de performance d'eau potable

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	27	1	97 %	Non-conformité constatée en raison de l'interruption du traitement de désinfection, consécutive au désamorçage de la pompe à chlore.
Conformité physico- chimique (P102.1)	24	0	100 %	

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des-réseaux d'eau potable (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

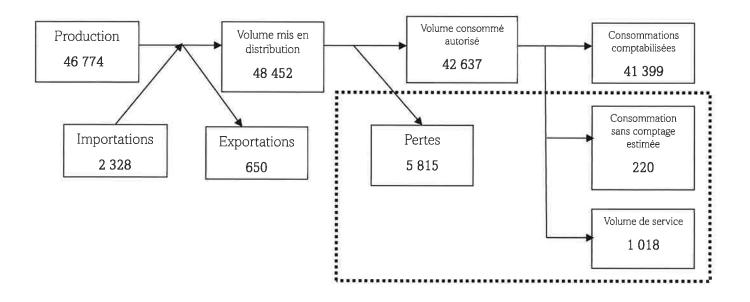
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX	aw I'-		
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAU	UX	***************************************	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a ét	té obtenue pour la partie	e A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	12
/75 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont é	The Let Michella Co.	et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses,	oui : 10 points		10
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	Oui	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points	Oui	10
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux,	oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points	Oui Oui Oui	10
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations,	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Oui	10
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points oui: 10 points	Oui Oui Oui Oui	10 10 10
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau	oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points	Oui Oui Oui Oui oui	10 10 10 10



3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et, d'autre part le volume mis en distribution : 88 %.

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 1.02 m³/km/jour (0.63 m³/km/jrs en 2023).

3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 0.84 m³/km/jour (0,90 m³/km/jour en 2023).

3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 0 %.

3.7)Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

- Captages de Crenans : __100__ %.

- Captages de Maffay Maisod: _85__ %;

ATTENTION : les collectivités ne disposant pas d'une CCSPL peuvent aller directement au paragraphe 4

Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupures / 1000 abonnés.

3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité) :
Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle :%.
Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153

3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)

	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	2 ans	1 an

3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)

	2023	2024
Taux d'impayés	3.35 %	2.92 %

3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)

	2023	2024
Nombre de réclamations à l'exploitant		
Nombre de réclamations à la collectivité		
Taux de réclamations global		



4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

Objet des travaux	Montant de	Subventions	Contributions
	travaux	accordées	des collectivités
			adhérentes
Travaux sur réseaux et ouvrages	5 325 €	0 €	0 €
Matériel industriel	1 933.39 €	0 €	0 €
Mobilier	0 €	0 €	0 €

4.2) Branchements en plomb

	2023	2024
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	0	0
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou		
à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport		

4.3) État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	13 602.53 €	6 840.48 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	6 919.84 €	6 840.48 €
dont en intérêts	157.79 €	79.35 €
dont en capital	6 762.05 €	6 919.83 €

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2024	2025
Montant des amortissements	29 717.55 €	€

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Remplacement têtes émettrices sur compteurs d'eau	6 660 €
Pose des regards compteur d'eau en limite de propriété	42 000 €
Divers – Remplacement véhicule	≃ 20 000 €

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	

5) <u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée</u> dans le domaine de l'eau.

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

	2023	2024
Nombre d'abandon de créance	1	0
Montant des abandons de créance	2 596.92 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0	0

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel

6) Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		in sale virginal Life.
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	622	618
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,976	2,03
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	97 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico- chimiques	100%	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92.60 %	88 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,63	1,02
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,45	0,84
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	85 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	2 596.92 €	0 €

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2.03 € (1.98 € en 2023).

Rédigé le 31 août 2025

Michel BLASER, Président du SIE de la Mercantine

Siège social : Mairie - Siret : 25390030200014 230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD 03.84.42.32.46 siemplicantine@maisod.fr